

Cap-Santé, le 9 décembre 2015

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mercredi 9 décembre 2015, à 19 h à la Maison des générations, sise au 12, rue Déry, à Cap-Santé.**

**19 H**

### **PRÉSENCES ET QUORUM**

Le quorum étant constaté, la réunion est ouverte et présidée par M. Bernard Gaudreau, préfet et maire de la Ville de Neuville.

**Sont présents, Messieurs les représentants suivants :**

Municipalité de Deschambault-Grondines	Gaston Arcand
Ville de Donnacona	Sylvain Germain
Ville de Lac-Sergent	Denis Racine
Ville de Pont-Rouge	Ghislain Langlais
Ville de Portneuf	Nelson Bédard
Municipalité de Rivière-à-Pierre	Jean Mainguy
Municipalité de St-Alban	Bernard Naud
Ville de St-Basile	Jean Poirier
Municipalité de St-Casimir	Dominic Tessier Perry
Municipalité de Ste-Christine-d'Auvergne	Raymond Francoeur
Municipalité de St-Gilbert	Léo Gignac
Municipalité de St-Léonard-de-Portneuf	Archill Gladu
Ville de St-Marc-des-Carrières	Guy Denis
Ville de St-Raymond	Daniel Dion
Municipalité de St-Thuribe	Jacques Delisle
Municipalité de St-Ubalde	Pierre St-Germain

**Sont également présents, Mesdames et Monsieur :**

Josée Frenette	Directrice générale
Lucie Godin	Directrice du service de développement économique
Jean Lessard	Directeur du service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

**Est absent, Monsieur le représentant suivant :**

Ville de Cap-Santé	Denis Jobin
--------------------	-------------

### **ORDRE DU JOUR**

Adoption de l'ordre du jour  
Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 11 novembre 2015  
Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 25 novembre 2015  
Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 25 novembre 2015  
Première période de questions

- 1. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF**
  - 1.1 Liste des débours du 20 novembre au 3 décembre 2015
  - 1.2 Calendrier des séances du conseil des représentants pour l'année civile 2016 – Art. 148 CM
  - 1.3 Règlement numéro 365 décrétant les méthodes d'imposition des quotes-parts 2016 applicables aux municipalités – Adoption
  - 1.4 Assurance collective – Renouvellement 2016
  - 1.5 Renouvellement par la MRC de Portneuf du contrat d'entretien et de soutien informatique pour l'année 2016 – Facturation de PG Solutions
  - 1.6 Travaux de réfection de la préfecture :
    - 1.6.1 Autorisation pour les dépenses non prévues au devis
    - 1.6.2 Contrat pour la fourniture de stores et de toiles
    - 1.6.3 Contrat pour la fourniture de tapis
    - 1.6.4 Contrat pour l'achat et l'installation d'un filtre à eau
  - 1.7 Nouveau service de développement économique à la MRC de Portneuf – Embauche de cinq (5) ressources
  - 1.8 Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et au Carrefour du Capital humain
  - 1.9 Réalisation de la Signature visuelle de Portneuf – Autorisation à la direction générale d'aller en appel d'offres
- 2. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)**
  - 2.1 Adoption des prévisions budgétaires et de la quote-part 2016 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)
  - 2.2 Adoption des prévisions budgétaires des territoires non organisés de la MRC de Portneuf pour l'année 2016
  - 2.3 Programme d'aide aux initiatives de mise en valeur des territoires non organisés de la MRC de Portneuf – Financement de trois projets
- 3. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME**
  - 3.1 Dépôt du rapport de la commission chargée de tenir la consultation publique sur le projet de PGMR révisé
  - 3.2 Adoption du rapport de la commission chargée de la consultation publique sur le projet de PGMR révisé et d'un addenda portant sur les modifications apportées audit projet
  - 3.3 Adoption du projet de Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Portneuf
  - 3.4 Dépôt du rapport de la rencontre du comité consultatif agricole tenue le 14 octobre 2015
  - 3.5 Demande d'entretien de cours d'eau – Ruisseau Gariépy à Deschambault-Grondines
  - 3.6 Fonds Patrimoine et Culture 2016 et Politique d'acquisition d'œuvres d'art – Formation d'un comité d'analyse
- 4. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**
  - 4.1 Heures supplémentaires – Autorisation à la direction générale de régulariser le dossier
- 5. DOSSIERS RÉGIONAUX**
  - 5.1 Développement économique :
    - 5.1.1 Maintien transitoire de la composition du comité d'investissement
    - 5.1.2 Maintien transitoire des politiques d'investissement du fonds local d'investissement (FLI), du fonds local de solidarité (FLS) et des fonds de croissance
    - 5.1.3 Entente de principe d'une convention de transfert et de partage – Autorisation de signer au préfet et à la directrice générale

- 5.2 Institutionnalisation des écoles primaires de Saint-Alban et Deschambault-Grondines – Appui de la MRC aux conseils d'établissement
- 5.3 Pacte rural de la MRC de Portneuf – Projets recommandés
- 5.4 Partenariat avec le Club de gymnastique ActiGym
- 5.5 Appel de projets dans le cadre du plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 du Secrétariat à la condition féminine – Dépôt du projet « Shooting photo sur les métiers d'avenir portneuvois »
- 5.6 Concours Portneuf en un coup d'œil – Autorisation de verser le prix de 10 000 \$ au récipiendaire

## **6. RAPPORTS DES COMITÉS ET COMMISSIONS**

- 6.1 Commission de l'aménagement et du développement du territoire
- 6.2 Commission du développement social et économique
- 6.3 Commission de l'environnement
- 6.4 Commission de l'administration
- 6.5 Rapport mensuel du CLD
- 6.6 Comité de sécurité publique
- 6.7 Comité de sécurité incendie
- 6.8 Transport régional
- 6.9 Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)
- 6.10 Forum des élus de la Capitale-Nationale

## **7. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS**

### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **PROCHAINES RENCONTRES**

- Comité de travail – *le mercredi 20 janvier 2016* à 17 h 30;
- Conseil des représentants – *le mercredi 20 janvier 2016* à 19 h.

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

##### **CR 265-12-2015**

Il est proposé par M. Archill Gladu et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 11 NOVEMBRE 2015**

##### **CR 266-12-2015**

**CONSIDÉRANT** que chaque membre du conseil de la MRC de Portneuf a reçu une copie du procès-verbal du 11 novembre 2015 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du 11 novembre 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 25 NOVEMBRE 2015**

**CR 267-12-2015**

**CONSIDÉRANT** que chaque membre du conseil de la MRC de Portneuf a reçu une copie du procès-verbal du 25 novembre 2015 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par M. Nelson Bédard et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du 25 novembre 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 25 NOVEMBRE 2015**

**CR 268-12-2015**

**CONSIDÉRANT** que chaque membre du conseil de la MRC de Portneuf a reçu une copie du procès-verbal du 25 novembre 2015 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par M. Sylvain Germain et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 25 novembre 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posée.

#### **1. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF**

##### **1.1 LISTE DES DÉBOURS DU 20 NOVEMBRE AU 3 DÉCEMBRE 2015**

**CR 269-12-2015**

**CONSIDÉRANT** que la liste des comptes des débours est déposée à chacun des membres du conseil et qu'elle se présente sommairement comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	14 147,89 \$
Préfecture :	129 478,01 \$
Débours :	92 524,67 \$
Subventions/Ententes :	256 095,06 \$
Territoires non organisés :	22 284,82 \$
Culture :	163,26 \$

**GRAND TOTAL :** **514 693,71 \$**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil de la MRC de Portneuf acceptent le rapport des dépenses du 20 novembre au 3 décembre 2015;

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf approuve la liste des débours telle que déposée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

À titre de secrétaire-trésorière de la MRC de Portneuf, je soussignée, Josée Frenette, atteste que la MRC dispose des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées du 20 novembre au 3 décembre 2015, et ce, telles que présentées.

---

Josée Frenette, secrétaire-trésorière

**1.2 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DES REPRÉSENTANTS POUR L'ANNÉE CIVILE 2016 – ART. 148 CM**

**CR 270-12-2015**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du Code municipal, la MRC de Portneuf doit établir le calendrier des séances ordinaires du conseil des représentants pour l'année civile (art. 148);

Il est proposé par M. Léo Gignac et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf adopte le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2016 qui seront tenues au 185, route 138 à Cap-Santé, tel que présenté ci-dessous :

DATE	HEURE
20 JANVIER	19 H
17 FÉVRIER	19 H
16 MARS	19 H
20 AVRIL	19 H
18 MAI	19 H
15 JUIN	19 H
20 JUILLET	19 H
21 SEPTEMBRE	19 H
19 OCTOBRE	19 H
23 NOVEMBRE – Séance spéciale pour le budget	19 H
23 NOVEMBRE – Séance régulière	19 H 45
14 DÉCEMBRE	19 H

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**1.3 RÈGLEMENT NUMÉRO 365 DÉCRÉTANT LES MÉTHODES D'IMPOSITION DES QUOTES-PARTS 2016 APPLICABLES AUX MUNICIPALITÉS – ADOPTION**

M. Denis Racine, maire de la Ville de Lac-Sergent, propose l'amendement suivant au projet de règlement numéro 365 soumis aux membres du conseil, soit de réduire de 749 403 \$ la répartition prévue à l'article 2 selon la richesse foncière uniformisée et d'introduire un article à l'effet que cette somme représentant les volets Centre d'archives régional, Transport collectif, Développement économique et Loisirs et culture doit être prélevée auprès de chacune des municipalités, au prorata de leur population respective.

Le vote sur cette proposition d'amendement est demandé à main levée.

Votes pour l'amendement : **1** (population : 507 )  
Votes contre l'amendement : **16** (population : 51 764 )

### **PROPOSITION D'AMENDEMENT REJETÉE À LA DOUBLE MAJORITÉ**

**CR 271-12-2015**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été présenté à la séance du conseil de la MRC de Portneuf le 21 octobre 2015;

**CONSIDÉRANT** que le projet de règlement numéro 365 décrétant les méthodes d'imposition des quotes-parts 2016 applicables aux municipalités soumises à l'application budgétaire a été expédié par courriel aux membres en préparation du comité de travail du 9 décembre 2015 et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. Jean Mainguy et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf adopte le règlement numéro 365 décrétant les méthodes d'imposition des quotes-parts 2016 applicables aux municipalités.

### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

MM. Denis Racine et Dominic Tessier Perry, respectivement maires de Lac-Sergent et de Saint-Casimir, demandent d'inscrire leur dissidence aux minutes de l'assemblée.

#### **1.4 ASSURANCE COLLECTIVE – RENOUVELLEMENT 2016**

**CR 272-12-2015**

**CONSIDÉRANT** que la firme Mallette actuaires inc. a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la MRC de Portneuf;

**CONSIDÉRANT** que la firme Mallette actuaires inc. indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

**CONSIDÉRANT** que le contrat actuel avec l'assureur en est à sa troisième année pour une durée maximale de cinq (5) ans;

**CONSIDÉRANT** que la direction générale a pris connaissance des modalités de renouvellement et recommande au conseil d'accepter ces dernières;

Il est proposé par M. Bernard Naud et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf accepte les conditions de renouvellement avec SSQ Groupe financier présentées par la firme Mallette actuaires inc. concernant l'assurance collective des employés de la MRC de Portneuf pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 au montant de 141 012 \$ plus les taxes applicables;

**QU'**une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à Mme Dany Boily, conseillère en assurances collectives chez Mallette actuaires inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**1.5 RENOUVELLEMENT PAR LA MRC DE PORTNEUF DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN INFORMATIQUE POUR L'ANNÉE 2016 – FACTURATION DE PG SOLUTIONS**

**CR 273-12-2015**

**CONSIDÉRANT** que PG Solutions a fait parvenir la facture pour l'année 2016 sur le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien aux applications;

**CONSIDÉRANT** que ce service vise à assurer le fonctionnement et la mise à jour des applications informatiques liées aux différents services de la MRC;

Il est proposé par M. Archill Gladu et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser le montant de 99 016,47 \$, taxes incluses, à PG Solutions pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien aux applications informatiques liées aux différents services de la MRC;

**QUE** la présente dépense soit comptabilisée aux postes budgétaires suivants :

- Administration générale		
Poste budgétaire 02 14000 672		3 233,67 \$
- Évaluation foncière		
Poste budgétaire 02 15000 672		37 039,20 \$
- Rôles d'évaluation en ligne		
Poste budgétaire 02 15000 672		25 294,50 \$
- Gestion des permis par transmission électronique		
Poste budgétaire 02 15000 672		20 752,61 \$
- Gestion des baux de villégiature		
Poste budgétaire 02 69200 672		3 910,59 \$
- Territoires non organisés		
Poste budgétaire 02 61400 672		7 371,71 \$
(montant refacturé au budget des TNO)		
- Logiciel de classement à être réparti		
aux postes comptables concernés		1 414,19 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**1.6.1 TRAVAUX À LA PRÉFECTURE – AUTORISATION POUR LES DÉPENSES NON PRÉVUES AU DEVIS**

**CR 274-12-2015**

**CONSIDÉRANT** que, dans le cadre des rénovations effectuées à la préfecture, la direction générale doit valider plusieurs modifications imprévues au devis initial;

**CONSIDÉRANT** que les travaux retenus et nécessitant certains ajustements sont les suivants :

- |  |              |
|--|--------------|
| - Pose d'un humidificateur supplémentaire                | 7 086,19 \$  |
| - Refaire les 3 panneaux électriques                     | 12 629,26 \$ |
| - Insonorisation et prolongation (murs 2 étages)         | 8 762,88 \$  |
| - Diverses modifications                                 | 4 336,41 \$  |
| - Peinture apprêt spécial à l'huile et décapage 3 étages | 8 066,82 \$  |

Pour un total de 40 881,56 \$, avant taxes, ce qui porte le total des dépassements à 84 714 \$, soit 9,2 % du coût de projet initial;

**CONSIDÉRANT** que le conseil est d'accord avec ces ajouts;

Il est proposé par M. Guy Denis et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf entérine les décisions de la direction générale en regard de ces travaux supplémentaires;

**QUE** le déboursé soit payé à même le poste comptable d'immobilisation numéro 21 31019 000 « Préfecture-réfections majeures ».

#### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

M. Dominic Tessier Perry, maire de la Municipalité de Saint-Casimir, demande d'inscrire sa dissidence aux minutes de l'assemblée.

#### **1.6.2 PRÉFECTURE – CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE STORES ET DE TOILES**

**CR 275-12-2015**

**CONSIDÉRANT** que, dans le cadre des rénovations effectuées à la préfecture, la direction générale a vérifié les coûts pour la fourniture de nouveaux stores et toiles, et que les résultats se présentent ainsi :

- |                            |   |
|----------------------------|---|
| - StoresCo.ca :            | 11 229,00 \$ plus taxes applicables<br>12 733,00 \$ plus taxes applicables,<br>avec cantonnières      |
| - Store évolution inc. :   | 13 195,00 \$ plus taxes applicables<br>Environ 17 000 \$ plus taxes applicables,<br>avec cantonnières |
| - Décoration Pierre enr. : | 16 826,00 \$ plus taxes applicables,<br>sans cantonnières   |

**CONSIDÉRANT** que StoresCo.ca présentait le meilleur rapport qualité/prix;

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf confie à StoresCo.ca le mandat des travaux relatifs à la pose de stores et de toiles, avec cantonnières, pour la somme de 12 733 \$ plus taxes applicables;

**QUE** le déboursé soit payé à même le poste comptable d'immobilisation numéro 21 31019 000 « Préfecture-réfections majeures ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **1.6.3 PRÉFECTURE – CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE TAPIS**

**CR 276-12-2015**

**CONSIDÉRANT** que, dans le cadre des rénovations effectuées à la préfecture, la direction générale a vérifié les coûts pour la fourniture de tapis amovibles pour l'accueil et les corridors, et que les résultats se présentent ainsi :

- Couvre-plancher Solco inc. : 4 885,00 \$ plus taxes applicables
- Décoration Pierre enr. : 4 353,79 \$ plus taxes applicables
- Tapico Québec inc. : 6 525,00 \$ plus taxes applicables

**CONSIDÉRANT** que Décoration Pierre enr. présentait le meilleur rapport qualité/prix;

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf confie à Décoration Pierre enr. le mandat des travaux relatifs à la pose de tapis d'hiver pour la somme de 4 353,79 \$ plus taxes applicables;

**QUE** le déboursé soit payé à même le poste comptable d'immobilisation numéro 21 31019 000 « Préfecture-réfections majeures ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **1.6.4 PRÉFECTURE – CONTRAT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN FILTRE À EAU**

**CR 277-12-2015**

**CONSIDÉRANT** que, dans le cadre des rénovations effectuées à la préfecture, la direction générale a vérifié les coûts pour munir l'alimentation en eau du bâtiment d'un filtre adoucisseur, suite aux tests de dureté effectués au préalable;

**CONSIDÉRANT** que 2 firmes ont été appelées pour valider les coûts :

- Culligan : 11 537,00 \$ plus taxes applicables
- Aquavie Québec inc. : 8 732,00 \$ plus taxes applicables

**CONSIDÉRANT** qu'Aquavie Québec inc. présentait le meilleur rapport qualité/prix ;

Il est proposé par M. Daniel Dion et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf confie à Aquavie Québec inc. le contrat pour l'acquisition et l'installation d'un filtre

adoucisseur d'eau, pour la somme de 8 732 \$ plus taxes applicables;

**QUE** le déboursé soit payé à même le poste comptable d'immobilisation numéro 21 31019 000 « Préfecture-réfactions majeures ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**1.7 NOUVEAU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE À LA MRC DE PORTNEUF – EMBAUCHE DE CINQ (5) RESSOURCES**

**CR 278-12-2015**

**CONSIDÉRANT** que la MRC a adopté une résolution le 15 juillet 2015 (CR 175-07-2015) annonçant la fin du soutien financier aux activités de l'actuel centre local de développement (CLD) et la mise en place d'un service de développement économique au sein de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que la mise sur pied du nouveau service de développement économique nécessite la sélection de ressources compétentes dans le domaine du développement économique et local;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC a pris connaissance et est d'accord avec les recommandations des commissions de l'administration et du développement social et économique, en ce qui a trait aux ressources à affecter aux différents services du développement économique;

Il est proposé par M. Luc Gignac et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf confirme, par la présente, l'embauche des personnes suivantes, comme employés réguliers à temps plein, à compter du 4 janvier 2016, soit :

- M. Guillaume Morin, conseiller aux entreprises;
- Mme Jessie Côte, secrétaire-réceptionniste;
- Mme Stéphanie Poiré, agente de développement régional;
- Mme Andrée-Anne Béland, agente de développement régional;

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf confirme également l'embauche comme employée régulière à temps plein de Mme Mylène Robitaille, agente touristique et des communications, et ce, dès la fin de son congé de maternité, prévu le 8 février 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**1.8 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) ET AU CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN**

**CR 279-12-2015**

**CONSIDÉRANT** que l'UMQ a transmis à la MRC de Portneuf l'avis de renouvellement pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT** que cet avis se détaille en deux catégories de coûts, soit la cotisation annuelle (1 599,08 \$ plus taxes) et la tarification du Carrefour du Capital humain (1 400 \$ plus taxes);

**CONSIDÉRANT** que l'adhésion au Carrefour du Capital humain est conditionnelle à l'adhésion à l'UMQ;

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf autorise la secrétaire-trésorière à verser à l'UMQ le montant de 2 999,08 \$ plus taxes, pour les services de l'UMQ et du Carrefour du Capital humain, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016;

**QUE** ce montant soit pris à même les postes budgétaires « Carrefour du capital humain » numéro 02 11000 494 et « Juridiques » numéro 02 12001 412.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**1.9 RÉALISATION DE LA SIGNATURE VISUELLE DE PORTNEUF – AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE D'ALLER EN APPEL D'OFFRES**

**CR 280-12-2015**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf a adhéré à l'entente spécifique sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale en 2013;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf a reçu une réponse positive à la suite de la demande de financement pour le projet « Élaboration d'une signature visuelle régionale »;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de ce projet, la MRC a organisé un concours pour développer une nouvelle signature visuelle aux abords de l'autoroute 40, et que le projet retenu lors du concours en est rendu à l'étape de sa réalisation;

**CONSIDÉRANT** que, dans l'entente spécifique sur la mise en valeur et la protection des paysages, la MRC est soumise à de courts délais de réalisation, soit avant le 29 février 2016, puisque les sommes doivent être dépensées à cette date;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'aller en appel d'offres sur invitation, et ce, rapidement;

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

**QUE** la MRC de Portneuf mandate la direction générale afin de préparer un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de l'œuvre retenue dans le cadre du concours « Portneuf en un coup d'œil ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)**

**2.1 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DE LA QUOTE-PART 2016 DE LA RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF (RRGMRP)**

**CR 281-12-2015**

**CONSIDÉRANT** que la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf doit adopter son budget pour l'année 2016 et que celui-ci est au montant de 10 757 615 \$;

**CONSIDÉRANT** que les territoires non organisés de la MRC de Portneuf sont représentés à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf en tant que municipalité, conséquemment, ils doivent assumer une quote-part 2016 relative au fonctionnement et aux activités de la régie;

Il est proposé par M. Dominic Tessier Perry et résolu :

**QUE** les territoires non organisés de la MRC de Portneuf s'engagent à verser à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf la somme de 20 708,55 \$, laquelle représente la quote-part 2016 pour la collecte, le transport et l'élimination (l'enfouissement) des déchets domestiques, la collecte sélective, des matières secondaires et organiques, le suivi au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Portneuf ainsi qu'un montant de 432,87 \$ relatif à la gestion des boues de fosses septiques.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **2.2 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA MRC DE PORTNEUF POUR L'ANNÉE 2016**

**CR 282-12-2015**

**CONSIDÉRANT** qu'un projet de budget 2016 a été déposé aux membres du conseil pour les territoires non organisés de la MRC de Portneuf lors de sa séance de travail du 9 décembre 2015, précédant la séance régulière du 9 décembre 2015;

**CONSIDÉRANT** que les représentants sont d'accord avec le projet qui leur a été déposé;

**CONSIDÉRANT** que le règlement numéro 122 prévoit que le conseil de la MRC de Portneuf fixe, pour les territoires non organisés, le taux de la taxe foncière par résolution conformément à l'article 989 du Code municipal du Québec;

Il est proposé par M. Jacques Delisle et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf adopte les prévisions budgétaires 2016 pour les territoires non organisés de la MRC de Portneuf, telles que présentées et selon ce qui suit :

Recettes :	235 284 \$
Dépenses :	235 284 \$

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf fixe le taux de la taxe foncière à 0,345719 \$ du 100 \$ d'évaluation pour l'année fiscale 2016;

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf, pour l'année fiscale 2016, fixe à 1 % mensuellement (12 % annuellement), le pourcentage d'intérêt qui sera facturé à tout contribuable qui acquittera, après échéance, les impôts fonciers sur les territoires non organisés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 2.3 PROGRAMME D'AIDE AUX INITIATIVES DE MISE EN VALEUR DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA MRC DE PORTNEUF – FINANCEMENT DE TROIS PROJETS

**CR 283-12-2015**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf a maintenu pour l'année 2015 son programme d'aide aux initiatives de mise en valeur des territoires non organisés;

**CONSIDÉRANT** que ce programme rend admissibles à une aide financière les zones d'exploitation contrôlée, les associations de propriétaires, de même que tout regroupement de citoyens des TNO dans la mesure où ils présentent des projets de mise en valeur à portée collective;

**CONSIDÉRANT** qu'aux fins de l'application de ce programme, l'Association sportive Miguick a sollicité l'aide financière de la MRC de Portneuf en présentant des projets visant à mettre en valeur les territoires non organisés;

**CONSIDÉRANT** que l'Association sportive Miguick s'est chargée de rendre opérationnel et d'améliorer le site de disposition des déchets situé au kilomètre 2 de la route de la Réserve faunique de Portneuf en veillant notamment à la maintenance des lieux et en procédant à l'installation de barrières aux entrées du site;

**CONSIDÉRANT** que l'association a terminé la construction d'une unité d'habitation dans le secteur du lac Pauvre destinée à loger les employés de la Zec de la Rivière-Blanche, qu'elle a débuté d'importants travaux de réaménagement du site et qu'elle effectue également la mise aux normes environnementales de l'endroit;

**CONSIDÉRANT** que cette association a également procédé à l'installation de deux ponceaux et à l'aménagement d'une nouvelle voie d'accès à la hauteur de l'émissaire du lac Drôle aux fins de rendre accessibles les territoires situés en amont de ce lac;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf, dans sa résolution CR 111-05-2015, a accepté de subventionner les projets présentés par l'Association sportive Miguick et de verser celles-ci sous réserve du dépôt d'un rapport d'exécution permettant de détailler l'utilisation des sommes ayant été allouées pour leur réalisation;

**CONSIDÉRANT** que l'Association sportive Miguick a procédé au dépôt des rapports d'exécution relatifs à chacun de ces projets, tel que requis par le programme d'aide aux initiatives de mise en valeur des territoires non organisés de la MRC de Portneuf;

**CONSIDÉRANT** que les documents soumis à l'attention de la MRC de Portneuf démontrent que les travaux réalisés rencontrent les objectifs et les critères qui sont propres au programme d'aide aux initiatives de mise en valeur des territoires non organisés de la MRC de Portneuf;

**CONSIDÉRANT** que, dans le cas du projet visant l'opération du site de déchets domestiques, les frais réels liés à la réalisation des travaux sont inférieurs aux coûts estimés par l'association au moment du dépôt de sa demande de subvention;

Il est proposé par M. Daniel Dion et résolu :

**QUE** la MRC de Portneuf octroie, dans le cadre de son programme d'aide aux initiatives de mise en valeur des TNO, une subvention de 28 298 \$ à l'Association sportive Miguick à titre d'aide financière suite à la réalisation des projets présentés dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des territoires non organisés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME**

**3.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE TENIR LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PGMR RÉVISÉ**

Le rapport de la commission chargée de la consultation publique sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé de la MRC de Portneuf, dont les assemblées se sont tenues les 29 et 30 septembre dernier, est remis à chacun des membres du conseil.

**3.2 ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PGMR RÉVISÉ ET D'UN ADDENDA PORTANT SUR LES MODIFICATIONS APPORTÉES AUDIT PROJET**

**CR 284-12-2015**

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC de Portneuf a procédé, en date du 18 février dernier, à l'adoption de son projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé et que ce dernier a été transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour analyse et approbation;

**CONSIDÉRANT** que le MDDELCC, dans une correspondance transmise en date du 11 mars dernier, a indiqué que le projet de PGMR révisé adopté devait être soumis à la consultation publique;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf a procédé, par sa résolution CR 115-05-2015, à la formation d'une commission chargée de tenir la consultation publique sur son projet de PGMR révisé;

**CONSIDÉRANT** que la commission a tenu deux assemblées publiques de consultation sur le territoire de la MRC de Portneuf dans le cadre de la procédure de révision de son PGMR les 29 et 30 septembre 2015;

**CONSIDÉRANT** le dépôt, au cours de la présente séance, du rapport de la commission chargée de tenir la consultation publique sur le projet de PGMR révisé;

**CONSIDÉRANT** que la firme Argus Environnement inc., mandatée pour assister la MRC de Portneuf dans la préparation et la tenue des assemblées publiques de consultation, a soumis des propositions de modifications au projet de PGMR révisé pour tenir compte des commentaires formulés lors des assemblées de consultation ou pour préciser certains éléments apparaissant au projet de PGMR révisé;

**CONSIDÉRANT** que la commission recommande de bonifier le projet de PGMR révisé en adoptant l'addenda faisant état des modifications et précisions proposées, annexé à la présente;

Il est proposé par M. Archill Gladu et résolu :

**QUE** la MRC de Portneuf entérine le rapport de la commission chargée de la consultation publique sur le projet de PGMR révisé et adopte l'addenda faisant état des modifications et précisions apportées au projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé, adopté le 18 février 2015;

**QUE** le rapport de la commission, l'addenda ci-joint ainsi qu'une copie de la présente résolution soient transmis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'aux MRC environnantes ou qui sont desservies par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du PGMR.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3.3 ADOPTION DU PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) DE LA MRC DE PORTNEUF**

**CR 285-12-2015**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf a obtenu une aide financière de la part du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour l'élaboration d'un plan de développement de sa zone agricole;

**CONSIDÉRANT** que l'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole vise à mettre en valeur la zone agricole en favorisant le développement durable des activités agricoles;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs activités de consultation auprès des producteurs et intervenants liés au milieu agricole ont été tenues dans le cadre du processus d'élaboration du PDZA;

**CONSIDÉRANT** que ces activités ont permis de connaître les préoccupations et les attentes des producteurs agricoles ainsi que d'obtenir leur avis sur les actions de développement à privilégier et à intégrer au PDZA pour atteindre la vision souhaitée du développement de l'agriculture dans Portneuf;

**CONSIDÉRANT** qu'un projet de PDZA a été soumis au comité directeur mis en place dans le cadre de ce projet pour en

approuver le contenu et que celui-ci recommande au conseil de la MRC de procéder à l'adoption dudit projet;

Il est proposé par M. Léo Gignac et résolu :

**QUE** la MRC de Portneuf adopte le projet de Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Portneuf;

**QUE** le projet de PDZA ainsi qu'une copie de la présente résolution soient transmis au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **3.4 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE TENUE LE 14 OCTOBRE 2015**

Le rapport de la rencontre du comité consultatif agricole tenue le 14 octobre 2015 a été remis à chacun des membres du conseil.

#### **3.5 DEMANDE D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU – RUISSEAU GARIÉPY À DESCHAMBAULT-GRONDINES**

**CR 286-12-2015**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf s'est vue confier la compétence exclusive des cours d'eau de son territoire en vertu des articles 103 à 109 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6), en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006;

**CONSIDÉRANT** la demande formelle d'entretien du ruisseau Gariépy sur les lots 3 233 138, 5 034 366, 3 233 512, 3 233 504 et 5 698 767 situés dans la municipalité de Deschambault-Grondines;

**CONSIDÉRANT** que les travaux consistent à l'enlèvement, par creusement, des sédiments et de la végétation accumulés dans le fond du cours d'eau afin de rétablir le profil initial du cours d'eau, conformément au plan du MAPAQ numéro 7404 daté du 31 janvier 1973;

**CONSIDÉRANT** que ces travaux sont considérés comme des travaux d'entretien et nécessitent par conséquent un avis préalable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

**CONSIDÉRANT** que les travaux vont être réalisés par un entrepreneur mandaté par les propriétaires concernés;

**CONSIDÉRANT** que le coût des travaux sera assumé par les demandeurs;

**CONSIDÉRANT** que ces travaux sont nécessaires afin de rétablir l'écoulement normal de l'eau;

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf autorise les démarches relatives aux travaux d'entretien du ruisseau Gariépy;

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf autorise le coordonnateur de la gestion des cours d'eau à effectuer les démarches requises pour obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation des travaux;

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale à signer une entente entre la MRC de Portneuf et les locataires de la terre agricole afin de définir les responsabilités de chacune des parties.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3.6 FONDS PATRIMOINE ET CULTURE 2016 ET POLITIQUE D'ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART – FORMATION D'UN COMITÉ D'ANALYSE**

**CR 287-12-2015**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf a signé une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour l'année 2016;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf réserve annuellement, dans le cadre de cette entente, un montant destiné à la réalisation de projets culturels émanant du milieu portneuvois;

**CONSIDÉRANT** qu'un appel de projets a été lancé le 12 novembre 2015 dans les médias et les réseaux régionaux en vue de l'attribution des subventions pour l'exercice financier 2016;

**CONSIDÉRANT** que les projets reçus devront être évalués par un comité d'analyse à l'aide d'une grille d'évaluation prévue à cet effet, tel que prescrit à la Politique de mise en œuvre du Fonds Patrimoine et Culture (CR 240-12-2014);

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf a également adopté une Politique d'acquisition d'œuvres d'art en 2012 (CR 236-12-2012);

**CONSIDÉRANT** qu'un appel de candidatures doit être mis sur pied et que des dossiers doivent être soumis;

**CONSIDÉRANT** que les œuvres doivent être évaluées par un comité d'acquisition tel que prescrit par la Politique d'acquisition d'œuvres d'art;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

**QUE** la MRC de Portneuf procède à la formation d'un comité d'analyse de cinq personnes pour le Fonds Patrimoine et Culture, composé d'un représentant du conseil de la MRC de Portneuf, de trois représentants de la table de concertation Culture et d'un représentant du MCC;

**QUE** la MRC de Portneuf nomme M. Denis Jobin, Mmes Odile Pelletier, Dominique Roy, Diane Vincent et Désirée Hatem, au

sein de ce comité d'analyse pour l'année 2016, et que ce dernier soit chargé de faire des recommandations au conseil de la MRC de Portneuf relativement à l'octroi de subventions pour des projets de nature culturelle;

**QUE** la MRC de Portneuf procède à la formation d'un comité d'acquisition d'œuvres d'art de cinq personnes, composé d'un représentant du conseil de la MRC de Portneuf, du président de la table de concertation culture et de trois spécialistes ou artistes professionnels en arts visuels ou en métiers d'art;

**QUE** la MRC de Portneuf nomme MM. Denis Jobin, Denis Baribault, Donald Vézina, et Mmes Jeanne Couture et Marie-Claude Girard au sein du comité d'acquisition, et que ces derniers soient chargés de faire des recommandations au conseil de la MRC de Portneuf quant à l'achat d'œuvres d'art, dans le cadre de la politique en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**

**4.1 HEURES SUPPLÉMENTAIRES – AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE RÉGULARISER LE DOSSIER**

**CR 288-12-2015**

**CONSIDÉRANT** qu'en 2015, le service de l'évaluation foncière a dû fonctionner avec des effectifs réduits au niveau de la direction, étant donné l'absence du directeur adjoint pendant 3 mois;

**CONSIDÉRANT** que, pendant cette période, la modernisation continue de demander beaucoup d'ajustements à la base du travail quotidien;

**CONSIDÉRANT** que 2015 représente la plus grosse année pour les demandes de révision, avec le dépôt du rôle de Saint-Raymond en novembre 2014;

**CONSIDÉRANT** que pour pallier l'absence du directeur adjoint, la directrice du service de l'évaluation foncière a dû réaliser des heures supplémentaires dans un contexte exceptionnel;

**CONSIDÉRANT** que l'embauche d'un remplaçant n'était pas une solution envisageable;

**CONSIDÉRANT** que les heures effectuées représentent 218 heures (un peu plus de 6 semaines de travail à temps plein) et que le paiement de ces dernières ne viendra pas dépasser le budget de la masse salariale en 2015;

Il est proposé par M. Jean Mainguy et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf autorise la direction générale à régulariser le dossier, de façon exceptionnelle, en rémunérant les heures effectuées par la directrice du service de l'évaluation foncière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 5. DOSSIERS RÉGIONAUX

### 5.1 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

#### 5.1.1 MAINTIEN TRANSITOIRE DE LA COMPOSITION DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT

**CR 289-12-2015**

**CONSIDÉRANT** que la MRC a adopté une résolution le 15 juillet dernier (CR 175-07-2015) annonçant la mise en place d'un nouveau service de développement économique au sein de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que les commissions de l'administration et du développement social et économique ont été mandatées pour analyser le processus de mise en place du nouveau service;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC a pris connaissance des recommandations de ces commissions, lors de son comité de travail du 7 octobre 2015, en ce qui a trait aux étapes à franchir et qu'il a adopté ces dernières lors de la séance régulière d'octobre;

**CONSIDÉRANT** que la date de fin de service du CLD arrive rapidement, soit le 31 décembre 2015 et que plusieurs étapes sont encore à franchir pour que le nouveau service soit effectif au 6 janvier 2016;

**CONSIDÉRANT** la volonté des membres du conseil de ne pas pénaliser les entrepreneurs qui pourraient nécessiter une aide financière au début de l'année 2016;

Il est proposé par M. Guy Denis et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf reporte la mise en place du nouveau comité d'investissement au conseil de mars 2016;

**QUE** le conseil de la MRC accepte de maintenir la composition actuelle du comité d'investissement, afin de traiter rapidement des dossiers en janvier 2016, soit :

- 3 élus : MM. Gaston Arcand, Daniel Dion et Sylvain Germain;
- 1 représentant pour le fonds FTQ : Mme Nancy Paquet et/ou M. Normand Dallaire;
- 2 représentants provenant du milieu socio-économique de l'ensemble du territoire, dont une personne issue de l'entreprise privée : M. Thomas Leguen de Kergolan et une personne du secteur communautaire, Mme Guylaine Houle;

**QUE** le conseil mandate la direction du développement économique pour effectuer le recrutement et les recommandations de nomination pour le futur comité d'investissement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **5.1.2 MAINTIEN TRANSITOIRE DES POLITIQUES D'INVESTISSEMENT DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI), DU FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ (FLS) ET DES FONDS DE CROISSANCE**

**CR 290-12-2015**

**CONSIDÉRANT** que la MRC a adopté une résolution le 15 juillet dernier (CR 175-07-2015) annonçant la mise en place d'un nouveau service de développement économique au sein de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que le nouveau service devra se doter d'une politique d'investissement, afin de soutenir l'entrepreneuriat;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil désirent une transition sans coupures de services, que ces derniers ont pris connaissance des politiques d'investissement actuelles du CLD, et que celles-ci cadrent avec les orientations préliminaires de la MRC;

Il est proposé par M. Daniel Dion et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf reporte l'adoption de nouvelles politiques d'investissement au conseil de mars 2016;

**QUE** le conseil de la MRC adopte, de façon transitoire, les politiques actuelles d'investissement du CLD;

**QUE** le conseil mandate la direction du développement économique pour effectuer des recommandations de modifications, si besoin est, au niveau des différentes politiques d'investissement, et ce, d'ici le 29 février 2016 au plus tard.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **5.1.3 ENTENTE DE PRINCIPE D'UNE CONVENTION DE TRANSFERT ET DE PARTAGE – AUTORISATION DE SIGNER AU PRÉFET ET À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**CR 291-12-2015**

**CONSIDÉRANT** que la nouvelle loi 28 permet à la MRC de reprendre son mandat de développement économique, mais exige qu'une convention de partage soit établie entre la MRC et le CLD, afin de convenir du transfert des actifs nets, au moment de la dissolution de ce dernier;

**CONSIDÉRANT** que le CLD cessera ses activités au 31 décembre 2015, mais que l'organisation ne pourra se dissoudre avant quelques mois, le temps de régler tous les comptes et engagements;

**CONSIDÉRANT** que la MRC et le CLD travaillent ensemble à la transition de la gestion de ses fonds sans rupture de services, d'ici la signature de la convention de partage prévue au printemps 2016;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC et le conseil d'administration du CLD reconnaissent la pertinence de mettre par écrit les aspects significatifs de leur collaboration, en attendant le transfert final des actifs nets prévu vers le 31 mars 2016;

**CONSIDÉRANT** que le projet d'entente de principe de convention de transfert et de partage soumis à la MRC permet de clarifier les actions et transferts à venir, et que les élus sont d'accord avec son contenu;

Il est proposé par M. Archill Gladu et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC autorise le préfet et la directrice générale à signer ledit projet d'entente de principe, en attendant le règlement final qui sera entériné par la convention de partage en mars 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.2 INSTITUTIONNALISATION DES ÉCOLES PRIMAIRES DE SAINT-ALBAN ET DESCHAMBAULT-GRONDINES – APPUI DE LA MRC AUX CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT**

**CR 292-12-2015**

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire de Portneuf a confirmé, lors de son assemblée des commissaires du 25 novembre 2015, sa décision d'institutionnaliser l'École Saint-Charles-de-Grondines avec l'École du Phare de Deschambault et l'École Le Goéland de Saint-Alban avec l'École Sainte-Marie de Saint-Marc-des-Carrières, à compter de l'entrée 2016;

**CONSIDÉRANT** que plus de 80 mémoires ont été déposés lors de la consultation publique s'opposaient à la décision d'institutionnalisation et qu'ils n'ont pas été tenus en compte lors de la prise de décision de la commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** que l'Assemblée nationale a déposé le projet de loi 86 modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** que M. Michel Matte, député de Portneuf, supporte sans équivoque la démarche entreprise par les parents pour demander aux commissaires de suspendre leur décision concernant l'institutionnalisation des écoles de Deschambault-Grondines, de Saint-Alban et de Saint-Marc-des-Carrières;

**CONSIDÉRANT** que les conseils d'établissement (C.E.) de ces 4 écoles concernées par ces regroupements ont demandé, par le biais d'une lettre adressée au préfet, de les supporter dans leur démarche auprès de la Commission scolaire de Portneuf pour faire renverser la décision d'institutionnaliser ces établissements;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC est très préoccupé par l'impact qu'auront ces fusions annoncées sur la qualité de vie des milieux et des familles;

**CONSIDÉRANT** que d'autres milieux pourraient vivre une situation similaire dans un avenir rapproché;

Il est proposé par M. Dominic Tessier Perry et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf appuie les quatre conseils d'établissement, soit les C.E. des écoles du Phare, du Goéland, Ste-Marie et Saint-Charles-de-Grondines pour suspendre ou reporter la décision prise par le conseil des commissaires le 25 novembre 2015, et pour demander que ces derniers reconsidèrent les autres solutions proposées par les milieux concernés;

**QU'**une copie de cette résolution soit transmise à M. François Blais, ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à M. Michel Matte, député de Portneuf à l'Assemblée nationale, à M. David Montminy, président du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Portneuf, à M. Jean-Pierre Soucy, directeur général de la Commission scolaire de Portneuf, ainsi qu'aux conseils d'établissement des écoles concernées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **5.3 PACTE RURAL DE LA MRC DE PORTNEUF – PROJETS RECOMMANDÉS**

**CR 293-12-2015**

**CONSIDÉRANT** que le Comité de la ruralité, mandataire de la mise en œuvre du Pacte rural sur le territoire, a procédé à l'analyse de projets lors de sa réunion tenue le 9 décembre 2015, et ce, en tenant compte des orientations, des modalités et des critères d'analyse inscrits au Plan de travail;

**CONSIDÉRANT** que le Comité de la ruralité recommande au conseil de la MRC de Portneuf le financement des projets présentés dans le tableau annexé;

Il est proposé par M. Jacques Delisle et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf appuie le financement des projets tels que recommandés par le Comité de la ruralité et présentés dans le tableau à la page suivante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## Comité de la ruralité

### Tableaux des recommandations / 9 décembre 2015

Projets						
# de dossier	Nom du promoteur	Nom du projet	Localisation	Coût de projet admissible	Montant admissible	Montant recommandé
PRL 2015-22	Ville de Saint-Basile	Aménagement d'un parc sur le terrain des jeux d'eau	Saint-Basile	10 190 \$	7 643 \$	7 643 \$
PRL 2015-31	Chambre de commerce du secteur ouest	Espace Carrières d'affaires	Saint-Marc-des-Carrières	38 574 \$	28 930 \$	13 930 \$
PRL 2015-32	Municipalité de Deschambault-Grondines	Embauche d'un agent de développement local	Deschambault-Grondines	61 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
PRL 2015-33	Ville de Neuville	Aménagement de la zone de jeux d'enfants	Neuville	259 850 \$	30 000 \$	- \$
PRL 2015-34	Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne	Sentier pédestre avec interprétation	Sainte-Christine-d'Auvergne	4 500 \$	3 375 \$	3 375 \$
PRL 2015-30*	Corporation des lieux historiques de Pont-Rouge	Programme de construction pour la mise aux normes	Pont-Rouge	8 975 \$	6 731 \$	6 731 \$

\* Projet déposé au volet local, mais recadré au volet territorial compte tenu qu'il est reconnu comme équipement supralocal au Schéma d'aménagement.

#### **5.4 PARTENARIAT AVEC LE CLUB DE GYMNASTIQUE ACTIGYM**

**CR 294-12-2015**

**CONSIDÉRANT** que le Club de gymnastique ActiGym de Donnacona – Pont-Rouge a présenté une offre de partenariat publicitaire pour la tenue de la finale régionale des Jeux du Québec qui aura lieu à Donnacona;

**CONSIDÉRANT** que cet événement a une portée régionale;

Il est proposé par M. Sylvain Germain et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC autorise l'achat d'une publicité ¼ page dans le dépliant de l'événement au montant de 100 \$;

**QUE** la dépense soit comptabilisée au poste « Aide financière aux entreprises et organismes régionaux » numéro 02 62100 996.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **5.5 APPEL DE PROJETS DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 2011-2015 DU SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE – DÉPÔT DU PROJET « SHOOTING PHOTO SUR LES MÉTIERS D'AVENIR PORTNEUVOIS »**

**CR 295-12-2015**

**CONSIDÉRANT** les enjeux dégagés lors de l'exercice de planification stratégique Portneuf 2030, qui fut réalisé au cours de l'année 2015, et plus particulièrement le fait que le taux de participation au marché du travail des femmes dans la MRC de Portneuf était inférieur à celui de la région de la Capitale-Nationale;

**CONSIDÉRANT** que le territoire de la MRC de Portneuf connaît également des difficultés de recrutement, et ce, dans des domaines offrant bien souvent des emplois traditionnellement masculins;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf a pris l'initiative de déposer un projet dans le cadre du plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 du Secrétariat à la condition féminine et de s'associer, à cet effet, avec le Carrefour jeunesse-emploi et le Centre de formation de Portneuf;

**CONSIDÉRANT** que ce projet, intitulé « Shooting photo des métiers d'avenir portneuvois » se veut la suite logique d'un projet pilote réalisé à l'hiver 2015 par le Carrefour jeunesse-emploi et le centre de formation professionnelle de la Commission scolaire de Portneuf;

**CONSIDÉRANT** que ce projet vise à susciter l'intérêt des adolescentes à découvrir les métiers traditionnellement masculins, en particulier les métiers d'avenir offrant de belles perspectives d'emploi dans la MRC de Portneuf;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf approuve le projet « Shooting photo des métiers d'avenir portneuvois » et autorise la directrice générale à le déposer et à signer le formulaire d'inscription et le protocole d'entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.6 CONCOURS PORTNEUF EN UN COUP D'ŒIL – AUTORISATION DE VERSER LE PRIX DE 10 000 \$ AU RÉCIPIENDAIRE**

**CR 296-12-2015**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf a lancé le concours « Portneuf en un coup d'œil » en août 2015;

**CONSIDÉRANT** que ce concours prévoyait la réception de propositions de concepts visant à remplacer l'affichage actuel aux entrées du territoire de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que le projet retenu devait répondre aux objectifs du concours, mais également aux restrictions imposées par le ministère des Transports du Québec sur l'affichage en bordure d'autoroute;

**CONSIDÉRANT** qu'un jury, dont la composition était stipulée dans le règlement officiel du concours, a analysé les propositions reçues et que l'une d'entre elles a été retenue;

**CONSIDÉRANT** que le règlement du concours et le montage financier du projet prévoyaient un prix de 10 000 \$ pour l'équipe ayant soumis la proposition retenue;

**CONSIDÉRANT** que le jury a retenu la proposition « Le paysage au cœur », soumise par l'Atelier DI, composé de Mmes Isabelle Mainguy, Isabelle Gélinas et Rachèle Mainguy;

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC autorise la directrice générale à verser un chèque de 10 000 \$ à l'équipe d'Atelier DI, gagnante du concours « Portneuf en un coup d'œil ».

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

M. Dominic Tessier Perry, maire de la Municipalité de Saint-Casimir, demande d'inscrire sa dissidence aux minutes de l'assemblée.

**6. RAPPORTS DES COMITÉS ET COMMISSIONS**

**6.1 COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

**6.2 COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE**

La dernière rencontre s'est tenue conjointement avec la commission de l'administration, et les recommandations en lien

avec la mise en place du nouveau service de développement économique à la MRC ont été déposées aux membres du conseil ce 9 décembre.

### **6.3 COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT**

La prochaine rencontre est prévue en janvier 2016.

### **6.4 COMMISSION DE L'ADMINISTRATION**

La dernière rencontre a eu lieu le 8 décembre dernier, conjointement avec la commission du développement social et économique (dont les recommandations ont été transmises au conseil en comité de travail) et la prochaine est prévue le 13 janvier 2016.

### **6.5 RAPPORT MENSUEL DU CLD**

M. Germain mentionne la rencontre du C.A. avec la direction générale du CLD tenue ce 8 décembre dernier. Il indique que la prochaine démarche concernant le processus de dissolution du CLD sera de tenir une assemblée générale des membres (mars ou avril 2016), suite à la réception des états financiers.

Il souligne la bonne collaboration du CLD en regard de toutes les actions à prendre, notamment :

- Convention de partage;
- Reconnaissance aux employés du CLD pour leur excellent travail effectué depuis 18 ans;
- Le travail colossal effectué par Mme Linda Pelletier, directrice générale du CLD, depuis son arrivée en 2011;
- Survol des activités effectuées par le CLD au cours des 18 dernières années.

### **6.6 COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

La prochaine rencontre aura lieu le 16 décembre prochain.

### **6.7 COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE**

La dernière rencontre a eu lieu le 18 novembre dernier, et un rapport a déjà été fait lors de l'assemblée du conseil le 25 novembre.

### **6.8 TRANSPORT RÉGIONAL**

M. Ghislain Langlais informe les élus que la présidente de la Corporation de transport régional de Portneuf, Mme Doris Julien, a remis officiellement sa démission. M. Jean Poirier assurera l'intérim jusqu'aux prochaines élections qui devraient avoir lieu au début de 2016.

### **6.9 RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF (RRGMRP)**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

## **6.10 FORUM DES ÉLUS DE LA CAPITALE-NATIONALE**

Une rencontre a eu lieu le 4 décembre dernier. Parmi les sujets discutés, M. Daniel Dion mentionne :

- La possibilité de la tenue d'un colloque sur la biomasse en février-mars à l'Hôtel La Ferme;
- Québec International a offert aux MRC la possibilité de faire partie de l'offre lors d'une prochaine mission économique aux États-Unis via la présentation d'une capsule touristique;
- Le Forum est à mettre en place une stratégie maritime à laquelle adhéreront les municipalités riveraines, et il y aura élaboration d'une stratégie commune.

## **7. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS**

- 7.1** M. Léo Gignac demande des explications sur l'appel d'offres des enseignes aux abords de l'autoroute 40;
- 7.2** M. Sylvain Germain souligne l'énorme succès qu'a connu les fêtes entourant le 100<sup>e</sup> de Donnacona et se dit fort heureux des résultats. Il remercie tous les bénévoles qui se sont impliqués dans l'organisation de ce grand événement;
- 7.3** M. Léo Gignac souligne la reconnaissance des municipalités vertes, dont Saint-Gilbert, Sainte-Christine-d'Auvergne, Saint-Casimir, Saint-Léonard-de-Portneuf et Saint-Ubalde.

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posée.

## **PROCHAINES RENCONTRES**

- Comité de travail – le mercredi **20 janvier 2016** à 17 h 30;
- Conseil des représentants – le mercredi **20 janvier 2016** à 19 h.

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CR 297-12-2015**

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20 h 30 sur la proposition de M. Gaston Arcand.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le préfet,

La secrétaire-trésorière

---

Bernard Gaudreau

---

Josée Frenette